

République Française
Centre Communal d'Action Sociale
de Saint-André-des-Eaux
Loire-Atlantique

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date du Conseil d'Administration

9 octobre 2023
Date de convocation
2 octobre 2023

Nombre de Membres

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur **Mathieu COËNT** – Président et après convocation régulièrement faite par mail.

Présents : Monsieur COËNT Mathieu, Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame KERLEAU Gaëlle, Madame PAYEN Françoise, M. BLOCH Sébastien, Madame ODIAU-MATHIEU Christelle, Madame LE NOËLLEC Tania, M. PALLIER Nicolas, M. PINEAU Jean-Noël, M. LAMOTTE Henri, Madame PELÉ Pascale

Absents Excusés :

Mme Anaïs DURAND ayant donné pouvoir à Mme Anne RAINGUÉ-GICQUEL pour voter en son nom.
Mme Tania LE NOËLLEC ayant donné pouvoir à Mme Gwladys FERRAN pour voter en son nom.
Formant la majorité des membres en exercice.
Madame Jessica TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

2023-10-001

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Il est nécessaire de procéder à un ajustement budgétaire dans la section de fonctionnement afin de disposer de crédits suffisants.

En dépenses : pour régler certaines dépenses non prévues initialement

DEPENSES		
Chapitre	Imputation	Montant
012	64131/02	+ 300 €
TOTAL		+ 300 €

En recettes : suite à l'encaissement de dons

DEPENSES		
Chapitre	Imputation	Montant
77	7788 / 01	+ 300€
TOTAL		+ 300 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, entendu son rapporteur en son exposé, décide :

- D'accorder cette décision modificative budgétaire

Présents : 11+2 représentés – 0 abstention = VOTES : 13 - votes pour : 13 / vote contre : 0 (unanimité)

Pour extrait conforme

Mathieu COËNT

Président du CCAS



Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : 12 OCT. 2023
- La transmission en Sous-Préfecture le : 12 OCT. 2023

Fait à Saint-André des Eaux, le : 12 OCT. 2023